



ELECTIONS LEGISLATIVES DU 1^{ER} JUILLET 2012 EN REPUBLIQUE DU SENEGAL

RAPPORT POST-ELECTORAL DE LA MISSION TECHNIQUE

INTRODUCTION

Les élections législatives ont été organisées le dimanche 1^{er} juillet 2012 au Sénégal. Ces élections devaient être organisées le 17 juin, mais elles ont été repoussées de quelques jours après consensus de la classe politique sénégalaise pour permettre à l'administration électorale de les préparer dans les meilleures conditions. 150 sièges étaient en jeu au cours de ces élections et 24 listes de candidats présentées par des partis et des coalitions étaient en compétition. Le mode de scrutin retenu pour ces élections était mixte : un scrutin majoritaire par département à un tour (90 sièges) et un scrutin basé sur la représentation proportionnelle sur une liste nationale (60 sièges). Pour la première fois, le Sénégal faisait l'expérience de l'équilibre du genre dans le processus électoral à travers la constitution des listes de partis et de coalitions sur la base de la parité alternée (ou parité intégrale), une condition spécifique pour la recevabilité des candidatures à l'élection législative.

1. CONTEXTE POLITIQUE & CLIMAT GENERAL

Les élections législatives du 1^{er} juillet 2012 se sont déroulées dans le calme. Elles faisaient suite à l'élection présidentielle qui s'était tenue dans un climat tendu. Le premier tour des élections présidentielles avait été précédé de protestations et des violences de rues occasionnées par un débat sur la légitimité de la candidature du Présent sortant à un troisième mandat à la tête de l'Etat. Pour ce qui est du second tour, la nature de la compétition entre les deux candidats arrivés en tête au premier tour et l'incertitude sur l'acceptation du résultat ont pesé sur l'atmosphère générale ayant prévalu au cours de cette élection.

Toutefois, la démocratie sénégalaise a fait preuve de maturité et le résultat des élections a été accueilli sans contestation par toutes les parties. L'organisation réussie de la présidentielle a contribué à décriper le climat politique dans le pays. Après l'élection d'un nouveau Président, un des enjeux des élections législatives était la confirmation, ou non, des recompositions de l'espace politique autour de la constitution d'une majorité devant permettre de gouverner. De la même manière,

la mobilisation des électeurs devait également faire l'objet de la plus grande attention des observateurs.

2. MOBILISATION DES ELECTEURS

Contrairement à la présidentielle, les électeurs sénégalais ne se sont pas fortement mobilisés pour élire leurs députés. Les bureaux de vote n'ont pas été pris d'assaut à l'ouverture, de sorte qu'il n'y avait pratiquement pas de longues files d'attente. Le taux d'abstention a été relativement important (entre 35 et 40%- taux définitif encore attendu) alors que la présidentielle a enregistré un taux moyen cumulé de plus de 51%.

Quoique cette faible mobilisation variait d'un bureau de vote à un autre et qu'elle n'ait pas été la même tout au long de la journée, l'on peut s'étonner d'un si faible taux de participation dans une démocratie comme celle du Sénégal. Il est d'autant plus paradoxal qu'il tranche avec l'engouement observé lors de l'élection présidentielle ; il rompt avec l'esprit des mobilisations des classes jeunes avant les élections présidentielles. La mobilisation des électeurs était si faible que des appels radiotélévisés insistants étaient encore lancés au milieu de la journée du vote pour inciter les électeurs à aller accomplir leur devoir citoyen, appelés relayés par le Président de la République lui-même depuis son bureau de vote.

S'il est vrai que traditionnellement, les élections législatives mobilisent moins que l'élection présidentielle, la faiblesse de la mobilisation des électeurs peut être symptomatique de leur faible intérêt pour ce type d'élections et de leur compréhension limitée du rôle des institutions parlementaires dans un régime démocratique.

Notre équipe a pu noter une relative information des électeurs par l'affichage du décret portant convocation du corps électoral et les extraits des dispositions pertinentes du code électoral. Toutefois, il faut relever une faible campagne d'information, de sensibilisation et de préparation au vote ; l'absence d'affiches illustrées décrivant, dans le détail, en français et en wolof, l'ensemble des procédures du vote, autant d'initiatives qui avaient été prises avec succès lors de la présidentielle. Les partis politiques, mouvements citoyens et ONG ont montré une faible implication dans ce processus de sensibilisation et d'information, alors que l'administration électorale a joué sa partition, par des séminaires explicatifs et des campagnes d'information dans les médias. Il est souhaitable que, pour les élections à venir, les différentes parties prenantes s'investissent dans l'éducation civique et électorale pour accroître la participation des citoyens à la vie publique par un choix informé de ceux et celles qui sont chargé(e)s de les représenter dans les instances de prise de décision.

3. OUVERTURE DES BUREAUX DE VOTE

Les bureaux de vote devaient ouvrir à 8 heures et fermer à 18 heures. En moyenne nationale, cette disposition a été respectée, malgré des retards enregistrés dans certains bureaux de vote visités par l'équipe. Ces retards souvent isolés et limités dans la durée étaient dus soit à une livraison tardive du matériel électoral soit au temps pris pour l'aménagement de certains bureaux de vote.

4. LOCALISATION & AMENAGEMENT DES BUREAUX DE VOTE

Le dispositif de localisation des centres et bureaux de vote en vigueur pour la présidentielle a été conservé pour les élections législatives. Selon le Code Electoral, la liste des bureaux de vote est définitivement arrêtée et publiée 30 jours avant le scrutin. Il ne peut y avoir plus de 900 électeurs par bureau de vote dans les communes et communes d'arrondissement et plus de 500 électeurs par bureau de vote dans les communautés rurales. Ces dispositions ont été respectées dans l'ensemble des bureaux de vote visités par l'équipe.

La plupart des bureaux de vote visités se trouvaient dans des lieux publics notamment des écoles, et étaient accessibles aux électeurs notamment ceux présentant un handicap physique. Le numéro du bureau de vote et le nom du centre de vote inscrits de manière visible à l'entrée du bâtiment permettaient aux électeurs de s'orienter. L'identification des bureaux de vote était aussi rendu aisée par le fait que chaque carte d'électeur comprenait, entre autres mentions obligatoires, l'indication de son lieu et numéro de bureau de vote.

Contrairement au premier tour de la présidentielle où les dépouillements se sont faits à la lumière de lampes tempêtes et des lampes torches, l'éclairage des bureaux de vote a été améliorée, rendant plus aisée les opérations de dépouillement et garantissant la transparence de la procédure.

5. MATERIEL ELECTORAL

Chaque bureau de vote comprenait les bulletins des 24 listes de candidats et des enveloppes en nombre suffisant, au moins égal à celui des électeurs inscrits dans ce bureau de vote. Des isolements souvent recouverts d'un tissu noir étaient disposés dans chaque bureau de manière à garantir la liberté du choix des électeurs et à préserver le secret du vote. Ils contenaient également une poubelle en carton sous la forme d'une urne, posée à même le sol à côté du pupitre sur lequel l'électeur devait effectuer son choix et dans laquelle il devait se débarrasser des bulletins de vote non utilisés.

Si le matériel électoral a été suffisant, l'équipe de EISA a noté qu'il n'a pas été distribué à temps dans certains bureaux de vote. Dans d'autres cas, les bulletins n'étaient pas bien conçus. C'est le cas observé dans le bureau de vote n° 3 du centre de vote Mour Diop, à Dakar, où 4 à 5 bulletins de vote ne portaient aucune mention de liste de candidats au verso ou contenaient des listes de candidats

différents au recto et au verso. Bien qu'isolées, ces erreurs matérielles sont inhérentes à l'utilisation des bulletins multiples.

7) PERSONNEL ELECTORAL

Le personnel électoral avait une bonne maîtrise des procédures de vote et a accompli sa tâche avec un certain degré de professionnalisme. Toute chose qui traduit sa familiarité avec les opérations électorales et dénote l'expérience du Sénégal dans l'organisation des élections. De plus, les membres des bureaux de vote cohabitaient de manière harmonieuse les uns avec les autres, ce qui découle probablement des bonnes relations de travail qui se sont nouées progressivement entre les diverses institutions en charge de la conduite des opérations électorales dans le pays. La même cohabitation harmonieuse a été constatée avec les délégués des partis et les observateurs.

Cependant, l'absence récurrente de signes d'identification du personnel électoral (gilets, tee-shirts ou badges) et des agents de la CENA est une fois de plus à regretter. Seul un représentant de la CENA portait son badge dans la centaine de bureaux de vote visités par l'équipe. Il était difficile de distinguer formellement les différents membres des bureaux de vote en fonction de leurs responsabilités et d'opérer une distinction entre le staff électoral et les représentants des partis politiques présents dans le bureau de vote, en dehors des ordres de mission qu'ils avaient à leur disposition ou de leur plan d'occupation des bureaux de vote.

6. ASPECT GENRE

Pour la première fois, le Sénégal faisait l'expérience de l'équilibre du genre dans le processus électoral à travers la constitution des listes de partis et de coalitions sur la base de la parité alternée.. On a pu ainsi noter, une présence massive des femmes sur les listes des candidats, aussi bien pour le scrutin majoritaire départemental que pour le scrutin proportionnel national.

La mise en œuvre de cette loi par l'obligation faite aux partis et coalitions de présenter une liste alternée et équilibrée hommes-femmes traduit l'engagement des pouvoirs publics du Sénégal à œuvrer pour la promotion de l'égalité de genre dans l'accès aux mandats électoraux, dans la promotion du leadership féminin et dans l'intégration des femmes dans les instances publiques de prise de décision.

EISA voudrait saluer les autorités sénégalaises pour cette décision, dans la mesure où, loin d'être un simple phénomène de mode, la prise en compte de l'aspect genre à tous les niveaux du processus électoral est un important palier d'appropriation par la femme des mécanismes de participation à la gouvernance démocratique et à la prise de décision.

Cependant, outre la consécration légale du principe de la parité, il faut espérer que cette volonté de faire bénéficier les mêmes opportunités aux femmes qu'aux

hommes s'affirme dans d'autres instances du pouvoir où l'absence d'équilibre en matière de genre rend les inégalités encore persistantes.

D'un autre côté, les femmes ont été les premières, avec les personnes âgées, à aller voter dès les premières heures du scrutin. Cette forte présence de femmes électrices est toutefois atténuée par leur relative présence comme agents électoraux ou représentantes de formations politiques. Il est souhaitable qu'à l'avenir l'administration électorale rende cette participation des femmes plus systématique, au lieu que celle-ci soit, quelquefois le fruit du hasard ou la conséquence d'engagements individuels des personnes mobilisées.

7. LES JEUNES DANS LE PROCESSUS ELECTORAL

Les jeunes étaient les principaux représentants des partis politiques dans la majorité des bureaux de vote visités. Ils ont exécuté leur tâche de représentation des formations politiques avec application et sans discontinuer pendant tout le vote. Ce type d'initiatives est à louer, car relevant, tout comme pour les femmes, d'un acte d'engagement citoyen et civique.

Paradoxalement, notre équipe n'a pas observé une grande mobilisation des jeunes pour aller voter. Ce qui pourrait suggérer leur désintéressement et leur désengagement vis-à-vis de la gestion de la chose publique après des manifestations protestataires préalables à la présidentielle au cours desquelles ils ont pourtant montré qu'ils voulaient peser sur le choix des orientations politiques du Sénégal. Ceci est regrettable quand on sait que les jeunes constituent un capital humain d'une importance primordiale pour le développement d'un pays. Des initiatives et des stratégies devraient donc être mises en place afin d'accroître la part active des jeunes dans la vie publique. Par ailleurs, cette participation est un des meilleurs moyens de préparer la relève politique.

8. FORCES DE SECURITE

La présence des forces de défense et de sécurité a été discrète tout au long de la journée. Elle a contribué à confirmer le climat apaisé ayant globalement entouré ce scrutin. Leur présence limitée dans les centres ainsi que leur non interférence manifeste dans les opérations de vote ont pu être des facteurs rassurants pour les électeurs.

9. PRESENCE DES REPRESENTANTS DES PARTIS POLITIQUES

4 à 5 représentants de partis, en moyenne, étaient présents dans les bureaux de vote, alors que l'on s'attendait à avoir 24 représentants, suivant le nombre de listes en présence. Ce qui aurait contribué à un important engorgement des bureaux de vote. Nous n'avons pas noté d'entraves à la présence dans les bureaux de vote des représentants de partis dûment accrédités et munis de leur ordre de mission. Ceux qui étaient présents ont effectué leurs tâches en restant dans les bureaux de vote

de leur déploiement du début jusqu'à la fin des opérations. Il est important de relever, une fois de plus, que la remise des listes d'émargement aux représentants des partis et coalitions a largement contribué à rendre le processus électoral plus transparent.

10. CLÔTURE DES BUREAUX DE VOTE ET DEPOUILLEMENT

Eu égard à la faible affluence des électeurs et à la relative maîtrise des procédures de vote par le staff électoral, les opérations de clôture des bureaux de vote et de dépouillement ont été effectuées à l'heure prévue. Il est à noter la bonne collaboration entre les membres des bureaux de vote et les délégués des partis lors du dépouillement. Si aucune interférence ou manipulation dans le sens de dénaturer le choix exprimé par les électeurs n'a été signalé, notre équipe a cependant constaté qu'après le dépouillement les bulletins de vote non utilisés et ceux utilisés n'ont pas fait l'objet d'une attention particulière de la part du staff électoral. Ces bulletins ont été abandonnés à même le sol dans le bureau de vote. Il serait souhaitable de penser à sécuriser des bulletins inutilisés et ceux utilisés pour permettre une éventuelle vérification en cas de contentieux.

11. OBSERVATEURS

Contrairement à l'élection présidentielle qui avait mobilisé un grand nombre d'organisations et de missions d'observation aussi bien nationales qu'internationales, ces élections ont fait l'objet d'un faible intérêt de leur part. Hormis la mission d'observation de l'Union Africaine et de la Mission Technique d'EISA et quelques autres institutions, aucune autre mission internationale n'a jugé utile de se déployer dans le pays. L'observation électorale n'a pas pour but que de surveiller le respect des normes démocratiques électorales par l'administration électorale, les partis politiques, les citoyens et les institutions nationales. Elle peut permettre l'échange d'expériences entre pays et contribuer à des propositions de recommandations nécessaires à de possibles réformes électorales dont le but est de renforcer la démocratie. Or l'absence des observateurs régionaux et internationaux est allée de pair avec la faible mobilisation de l'électorat. Heureusement que les observateurs nationaux ont remis sur pied leurs dispositifs de déploiements pour couvrir cette élections législative.

CONCLUSION

Les élections du 1^{er} juillet 2012 ont permis de consolider l'expérience démocratique sénégalaise. Elles ont été organisées de manière consensuelle, dans le respect des délais légaux malgré un report de quelques jours. Ces élections ont aussi donné lieu à une compétition véritable en opposant 24 listes de candidats présentées par divers partis et coalitions.

Il faut remarquer la constance sénégalaise : une nouvelle administration est au pouvoir, mais la confiance des parties prenantes vis-à-vis du processus électoral est restée relativement intacte. Ceci est un privilège à sauvegarder

Une des préoccupations qui émerge néanmoins de ces élections c'est la faiblesse du taux de participation. La démocratie est un processus. Elle suppose la mobilisation des citoyens, au-delà des changements de dirigeants ou de majorité, pour la consolidation des institutions, l'amélioration de la manière de gouverner et le bien-être des populations. Il reste maintenant aux Sénégalais à utiliser la période qui s'ouvre, parce qu'elle est éloignée des enjeux immédiats de nouvelles joutes électorales, pour se pencher sur les aspects de leur processus électoral qui ont suscité des réserves de certaines parties prenantes. Il s'agit notamment de la question de l'introduction du bulletin unique et de la revue d'ensemble des institutions chargées de la conduite du processus électoral. Un rapport analytique de la Mission Technique de EISA se penchera sur l'ensemble du processus électoral sénégalais, les leçons à en tirer et les recommandations pour l'avenir.

EISA